

**Réseau Fibre Optique «Lumière» - Extension - Lancement d'un appel d'offres**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La Ville de Besançon souhaitant raccorder différents établissements (Bibliothèques, Palais des Sports...) au Réseau Lumière, et ayant été sollicitée par plusieurs organismes de Besançon (Chambre de Commerce, Région, Cetehor, ...), il est nécessaire de procéder à un appel d'offres pour l'extension sur les 3 années à venir du réseau en fibres optiques.

La consultation sera faite sur la base de bordereaux de prix correspondant à chacune des opérations nécessaires à la pose de ce réseau.

Les commandes seront passées annuellement en fonction des besoins de la Ville et des partenaires du Réseau Lumière dans la limite des crédits qui seront votés chaque année.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le marché à intervenir dans la limite des crédits qui seront votés lors des 3 années à venir.

**M. BONNET :** J'en profite pour dire que nous avons eu le plaisir de nous réunir en commission spécifique informatique il y a un mois. J'en avais fait la demande lors d'un précédent Conseil car je trouvais que c'était intéressant mais surtout pour demander où en sont nos discussions avec la DATAR quant à l'exploitation du réseau Lumière dans notre développement économique.

**M. VUILLEMIN :** On a reçu la DATAR il y a quelques semaines. L'étude est en cours et nous espérons avoir les résultats avant mai - juin. C'est tout ce que je peux vous en dire pour l'instant. Lorsque nous aurons les résultats de cette étude, bien évidemment nous en rendrons compte en Municipalité d'abord puis en Conseil Municipal ensuite.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions du Budget et Informatique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 16 avril 1997.*